



Le mardi 4 décembre dernier, le Recteur Christian Forestier, administrateur général du Cnam, et Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), ont signé une nouvelle convention qui renforce les liens entre les deux structures.

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le prolongement de précédents accords dont le premier, signé le 20 septembre 2006, initiait la coopération entre les deux institutions et leurs réseaux respectifs.

Le partenariat connaît aujourd'hui un fort développement sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, dans le cadre de la constitution des Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA).

Dans ce cadre, Cnam entrepreneur(s) propose en collaboration étroite avec les Chambres de métiers et d'artisanat des formations certifiantes et diplômantes visant à apporter aux artisans, collaborateurs d'artisan ou jeunes en formation les compétences nécessaires au pilotage d'un projet ou d'une entreprise artisanale.

A ce jour, **11 Chambres de métiers et de l'artisanat** sont engagées dans ce partenariat et près de **360 personnes** ont été formées.

© Cnam entrepreneur(s)  
Décembre 2012